



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONFECTION DE LA CARTE DE RÉSIDENT
À PRÉSENTER DANS L'ORDRE SUIVANT :**

I	POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE
	<ul style="list-style-type: none">• La photocopie de la page d'identité du passeport ;• La photocopie du visa ;• La photocopie du cachet d'entrée ;• L'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;• L'extrait du casier judiciaire ou tout autre document en tenant lieu de moins de trois mois ;• L'original du certificat de résidence de moins de 06 mois <p>Joindre aux pièces citées ci-dessus, selon le cas, les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour les travailleurs: l'original de l'attestation de travail ;• Pour les religieux: l'attestation de vie religieuse ;• Pour les commerçants: la photocopie du registre de commerce ;• Pour les coopérants de nationalité française: l'attestation administrative;• Pour les retraités : un bulletin de pension de retraite. <p>NB : La photocopie du passeport et visa est obligatoire pour toute première demande.</p> <p>Pour l'enfant de moins de seize (16) ans</p> <ul style="list-style-type: none">• L'autorisation parentale (à légaliser à la mairie du lieu de résidence) du parent exerçant la puissance paternelle ou à défaut, du tuteur légal ;• L'attestation de fréquentation ou carte scolaire ou carte étudiant de l'année académique en cours pour les élèves et étudiants ;• La photocopie de l'attestation de travail du père ou de la mère ou du tuteur ;• La photocopie du registre de commerce du père ou de la mère ou du tuteur commerçant ;• La photocopie de la carte de résident en cours de validité du père, ou de la mère ou du tuteur étranger. <p>Pour un conjoint non marié légalement</p> <ul style="list-style-type: none">• Une attestation de prise en charge légalisée;• L'original de l'attestation de travail de celui ou celle qui travaille ;• La photocopie du registre de commerce du conjoint si commerçant ;• La photocopie du Titre Provisoire de Séjour ou du Passeport et du reçu de la Carte de Résident ou de la CNI.
II	POUR UN RENOUVELLEMENT
	<ul style="list-style-type: none">• La photocopie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire ;• La photocopie du titre de provisoire de séjour;• L'original de l'attestation de travail pour les travailleurs ;• Un bulletin de pension de retraite pour les retraités• L'attestation de vie religieuse pour les religieux ;• L'attestation de fréquentation ou carte scolaire ou carte étudiant de l'année académique en cours (pour les élèves et étudiants) ;• La photocopie du registre de commerce pour les commerçants.
III	POUR UNE DEMANDE DE DUPLICATA DE LA CARTE DE RÉSIDENT (en cas de perte de la carte de résident)
	<ul style="list-style-type: none">• La photocopie de la page d'identité du passeport ou de la carte consulaire ;• L'original de la déclaration de perte ;• La photocopie de l'ancienne carte de résident (si possible).
NB :	Toute pièce constitutive du dossier de demande ou de renouvellement de la carte de résident dans une langue autre que le français doit être traduite et certifiée conforme à l'original.